

Paris, le 26 novembre 2015

**Monsieur Patrick DEVEDJIAN**

Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

*Signé*Objet : Situation de l'Association « La Parenthèse »

Monsieur le Président,

**Philippe KALTENBACH**

Sénateur

des Hauts-de-Seine

Le 6 juillet dernier, l'Association « La Parenthèse », qui vient en aide aux familles en difficulté dans le sud de notre département, a subi une réduction de la subvention allouée par le Conseil départemental, de 130 000 euros. Cette nouvelle diminution menace la pérennité de cette association.

Une baisse de 12% avait déjà été opérée en 2011 et des efforts conséquents de réduction des dépenses avaient alors été engagés. La moitié des postes de l'association a déjà été supprimée, soit 14 employés. 4 suppressions supplémentaires sont en cours pour faire face à la nouvelle réduction des ressources.

En outre, depuis deux ans, faute de moyens pour l'entretien et la surveillance des lieux, les 10 logements de l'hôtel social situé 95 Avenue Marguerite Renaudin à Clamart, sont vides. Ils pourraient accueillir plus de 20 personnes dans de bonnes conditions. A ce titre, je tiens à vous rappeler que plus de 800 familles sont en attente d'un hébergement, dans le seul département des Hauts-de-Seine.

En plus de son action en faveur de l'hébergement, cette structure offre également la particularité de proposer un soutien en matière d'aide à la parentalité. Les familles accueillies sont entourées par des travailleurs sociaux, ce qui leur permettra in fine d'être réintégrées dans notre société.

En raison de soi-disant difficultés financières, le Conseil départemental a décidé semble-t-il de se recentrer sur ses missions, conduisant à une coupe large du budget de l'association. Avec comme argument que l'hébergement est du ressort de l'Etat, le Conseil départemental ne souhaite plus qu'assurer le soutien à la parentalité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a recentré les compétences des Conseils départementaux sur la solidarité. A mon sens, « La Parenthèse » en alliant hébergement et soutien à la parentalité mériterait tout à fait le maintien d'une subvention lui permettant d'assurer ses missions.

Dans tous les cas, je vous demande a minima que le Conseil départemental continue à allouer la même subvention à « La Parenthèse », jusqu'à ce que celle-ci trouve une solution de repli en lien avec d'autres partenaires financiers. Il serait consternant que tout le travail réalisé depuis plus de 20 ans soit réduit à néant.

En accueillant des familles au parcours résidentiel souvent bien chaotique, l'Association « La Parenthèse » a un rôle majeur dans notre département et nous ne pouvons accepter que son avenir soit compromis pour des raisons purement budgétaires.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma démarche et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

*Cordialement*



**Philippe KALTENBACH**